

tion, le développement et l'exploitation équitable de ces ressources, en utilisant le mécanisme établi par la Convention sur les pêcheries de l'Atlantique du nord-est ou tout autre moyen qui pourrait être accepté à l'issue de négociations internationales.

Fait en anglais et en français, le texte anglais faisant foi, au palais de la Paix, à La Haye, le vingt-cinq juillet mil neuf cent soixante-quatorze, en trois exemplaires, dont l'un restera déposé aux archives de la Cour et dont les autres seront transmis respectivement au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et au Gouvernement de la République d'Islande.

Le Président,

(*Signé*) Manfred LACHS.

Le Greffier,

(*Signé*) S. AQUARONE.

M. LACHS, Président, fait la déclaration suivante :

Je souscris aux motifs et aux conclusions de la Cour et, comme l'arrêt n'appelle pas d'explications et se suffit à lui-même, je n'estimerai pas approprié de présenter des commentaires à son sujet.

M. IGNACIO-PINTO, juge, fait la déclaration suivante :

J'ai dû voter à regret contre l'arrêt de la Cour. Toutefois dans mon esprit mon vote négatif ne traduit pas à proprement parler une opposition car, dans un autre contexte, j'aurais sans doute voté pour le processus que la Cour a cru devoir suivre pour aboutir à sa décision. A mon sens celle-ci fixe plutôt les conditions d'exercice des droits préférentiels, de la conservation des espèces halieutiques et des droits historiques qu'elle ne répond à la demande principale du demandeur qui est de dire le droit sur un point précis.

J'aurais d'autant plus volontiers souscrit à la conception des droits préférentiels que la Cour ne fait que se conformer à sa propre décision dans l'affaire des *Pêcheries*.

Il y a lieu de noter que le demandeur n'a nulle part sollicité la Cour de trancher entre l'Islande et lui un différend qui aurait pour objet les droits préférentiels du riverain, la conservation des espèces halieutiques ou les droits historiques — cela ressort tout au long du très élaboré exposé des